GRAND LAC L'agglomération a voté mercredi un nouveau PLUi qui bouleverse les règles de l'aménagement

Urbanisme : une nouvelle ère

nouvelles règles d'urbanisme imposent de construire davantage dans les zones déjà denses, comme le centre-ville d'Aix-les-Bains. Le DL/Michel GANDON

ès cinq années de cédure, Grand Lac a rouvé mercredi soir le i s'appliquant à l'ex- munauté d'agglomé- on du lac du Bourget.

nq années de procédure, 5 000 pages de texte, éunions récapitulées en ote. Celui des élus de d Lac, mercredi soir, à ie Hexapole. Depuis, les ommunes de l'ex-Com- auté d'agglomération du u Bourget ont un nou- plan local d'urbanisme. ur qui cherche à ache- construire, à aménager le bassin aixois au sens ça change pas mal la e.

t impossible de résumer tre chose que la philo- e de ce document, qui squ'au moindre détail gles de la construction. écoule directement des ntes lois sur le loge- empilées ces dix der- années : désormais, on sifier encore davanta- secteurs déjà urbanisés nmencer par la ville-centre, Aix-les-Bains évidemment, mais aussi les centres bourgs) ; en contrepartie, la diminution des surfaces constructibles en zone rurale est drastique.

Cette orientation a été maintes fois expliquée, depuis le lancement de la rédaction du nouveau PLU, pour la première fois intercommunal, et non plus arrêté à l'échelle d'une seule commune. Cette orientation a été aussi des centaines de fois contestée, lors de l'enquête publique encore, des propriétaires s'estimant lésés de voir certaines de leurs parcelles constructibles perdre 100 fois leur valeur en un simple coup de crayon.

« Ce PLUi va conduire exactement à l'inverse de ce qu'attend la population : densifier davantage en ville, où les gens en ont marre du béton, et retirer à beaucoup la possibilité de construire en zone rurale, où ils avaient gardé un terrain pour cela », a résumé le président de Grand Lac, Dominique Dord. « Mais la marge de manœuvre des élus locaux est extrêmement faible. C'est imposé par la loi. Et c'est justement imposé dans un souci d'intérêt général, pour préserver nos paysages et nos terres agricoles. »

> « L'intérêt général, c'est de préserver nos paysages et les surfaces agricoles »
>
> **Dominique Dord, président de Grand Lac**

L'approbation du document n'a engendré quasiment aucun débat par les élus de l'agglomération, qui l'ont voté à l'unanimité. Seul le maire de Saint-Offenge, Bernard Gelloz a regretté les conséquences que la délimitation des hameaux, d'une manière générale, aura dans sa commune.

Le vice-président chargé de l'urbanisme, Jean-Claude Croze, a rappelé que les commissaires-enquêteurs n'avaient émis « aucune réserve » sur le PLUi présenté par Grand Lac, se contentant de cinq "recommandations". Elles ont été levées, a-t-il expliqué, notamment en confirmant que l'agglomération pourrait bien couvrir ses besoins en eau et en assainissement.

Le dossier complet va être mis à disposition du public dans les mairies concernées et à l'accueil de Grand Lac. « On s'attend à de nombreux recours contentieux, » a observé Dominique Dord, précisant qu'aux yeux de la collectivité, ce document respectait le droit et l'équité entre les habitants.

Pierre-Éric BURDIN

« Sur ce sujet, je serai heureux de quitter la vie publique »

Conclusion en forme de coup de gueule, lors de l'examen de ce texte, par Dominique Dord, président de Grand Lac, et maire d'Aix-les-Bains jusqu'à sa démission en octobre 2018 : « Durant l'élaboration de ce plan local d'urbanisme, il y a eu des mises en cause personnelles de certains élus et de leur famille, » a-t-il lancé, ému. « Quand c'est votre nom ou celui de votre femme qui est jeté en pâture sur les réseaux sociaux… Il y en a ras le bol de ce genre de comportement inadmissible. » Puis à l'adresse des conseillers communautaires : « Vous avez bien fait votre boulot, et pourtant vous êtes mis en cause… C'est un des sujets pour lesquels je serai très heureux de quitter la vie publique. »

LES-BAINS L'événement se déroule jusqu'au dimanche 13 octobre